Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
Dimanche 11 Octobre 2026

1ère Résolution ***Compte-rendu d'Activité 2025-2026***

En application des dispositions légales et après avoir pris connaissance de l'avis du comité directeur du Comité Régional du Centre-Val de Loire de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'adopter le compte-rendu d'activité 2025/2026 présenté.

2ème Résolution ***Compte de résultat et Bilan financier 2025-2026***

Après avoir pris connaissance des rapports de gestion et de certifications présentés par le Cabinet d'Expertise Comptable, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes de l'exercice clos le 31/08/2026 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que leurs opérations traduites dans ces comptes. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

3ème Résolution ***Affectation du résultat de l'exercice 2025-2026***

Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du Comité Régional du Centre-Val de Loire de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025/2026 comme suit :

Report à nouveau : **- 6 575,78 €**

4ème Résolution ***Budget prévisionnel 2026-2027***

En application des dispositions légales et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du Comité Régional du Centre-Val de Loire de Gymnastique, l'Assemblée Générale décide d'adopter le budget prévisionnel de l'exercice 2026-2027.

5ème Résolution ***Affiliation régionale 2027-2028***

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Régional du Centre-Val de Loire de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le montant de l'affiliation régionale 2027-2028 à **82 €.**

6ème Résolution **Part régionale 2027-2028 de la licence « standard »**

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Régional du Centre-Val de Loire de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le montant de la part régionale 2027-2028 de la licence « standard » à **20 €**.

7ème Résolution **Part régionale 2027-2028 de la licence « baby/senior + 60 ans et nouveau club »**

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Régional du Centre-Val de Loire de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le montant de la part régionale 2027-2028 de la licence « baby – senior +60 ans » à **10 €**, et nouveau club » à **7 €**.

8ème Résolution **Tarifs des engagements compétitifs 2027-2028**

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Régional du Centre-Val de Loire de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir, les tarifs des droits d'engagements compétitifs 2027-2028 conformément au tableau ci-dessous :

2027-2028				
INTER-DEPARTEMENTAUX	**PERF et FED**	**RÉGION**	**PERF**	**FED**
GAM/GAF				
- Equipe	23,00 €	- Equipe	33,00	30,00
- Individuel	11,00 €	- Individuel	20,00	15,00
GR				
- Ensemble et équipe	23,00 €	- Ensemble et équipe	33,00	30,00
- Duo	16,00 €	- Duo	22,00	20,00
- Individuel	11,00 €	- Individuel	20,00	15,00
		- Coupe formation	5,00	
Gym. Acrobatique - Team gym - Aéro - Trampoline - Tumbling				
- Equipe et quatuor	23,00 €	- Equipe et quatuor	33,00	30,00
- Duo et trio	16,00 €	- Duo et trio	22,00	20,00
- Individuel	11,00 €	- Individuel	20,00	15,00

9ème Résolution **Délégation de pouvoir**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication